

12ème
FOULEES
BONNIMATOISES

21/11/2021

REGLEMENT



Article 1 : Organisateur

L'Organisateur est l'association Les Trotteurs du Pinail (n°affiliation W861003371).

L'organisateur respecte le guide de recommandations sanitaires pour l'organisation des courses et la lutte contre la propagation du virus Covid-19 émis par la Fédération Française d'Athlétisme

https://www.athle.fr/asp.net/main.pdf/pdf.aspx?path=/pdf/docffa/recommandations_sanitaires_running.pdf

Article 2 : Parcours

L'épreuve emprunte des passages ouverts à la circulation routière. Les concurrents doivent impérativement se soumettre au code de la route. L'organisation mettra en place des signaleurs à toutes les intersections de routes et des séparateurs de voie. La responsabilité des concurrents peut être engagée en cas d'accident.

Chaque participant s'engage à respecter l'environnement et à ne rien jeter sur la voie et les espaces publics.

Distances : 5 km, 10 km (deux boucles de 5 km)

Horaires : départ à 9h30 suivant le protocole mis en place (voir annexe 1)

Départ et arrivée : salle festive rue de l'ancienne gare 86210 Bonneuil-Matours

Article 3 : Inscriptions

Les inscriptions se font uniquement **en ligne** via notre plateforme d'inscription sur

<http://www.runchrono.fr/>. Aucune inscription ne sera enregistrée sur place. Les justificatifs doivent être complets au moment de l'inscription. Seul un dossier d'inscription complet permettra la remise du dossard.

Il est demandé à chaque coureur de compléter la Charte du coureur – Engagement Post Covid-19 (document numérique à l'inscription).

Tarif : 6 € par personne (+1€ frais inscription)

Article 4 : Épreuves

Course 5 km ouverte aux personnes nées à partir de 2007.

Course 10 km ouverte aux personnes nées à partir de 2006.

Le port du masque est obligatoire avant et après l'épreuve (cf protocole en annexe 1).

Conditions :

Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs.

Fournir un certificat médical valide de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an le jour de la course ou une licence FFA en cours de validité à la date de la manifestation, FFCO, FFPM, FSGT ou UFOLEP avec la mention Athlétisme, en cours de validité ou d'une licence sportive en cours de validité à la date de la manifestation délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître la non-contre indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.

Article 5 : Dossards

Le nombre de dossards est limité à 650 participants.

Ils sont à retirer à la salle festive (rue de l'ancienne gare à Bonneuil-Matours)

- le samedi 20 novembre de 10h à 12h et de 14h30 à 17h

- le dimanche 21 novembre de 7h à 9h15

Seul un dossier d'inscription complet permettra la récupération du dossard qui ne sera remis que sur présentation d'un pass sanitaire (certificat de vaccination complet, test négatif RT-PCR ou tigeénique de moins de 48 heures, certificat de rétablissement de la Covid 19) et d'une pièce d'identité.

Il ne peut être ni cédé, ni vendu à un tiers.

Consignes de retrait : port du masque obligatoire, une seule personne autorisée dans l'enceinte de retrait.

Le dossard et sa puce devront être remis à l'organisateur à l'arrivée de la course.

*Nous appliquerons les recommandations sanitaires au moment de la course.

Article 6 : Ravitaillement

Pas de ravitaillement le long du parcours.

Un ravitaillement sera proposé à l'arrivée. Un gobelet réutilisable (lot offert) sera remis à chaque arrivant pour sa boisson.

Une soupe est offerte à chaque participant. Le ravitaillement est servi par les bénévoles.

Un sens de circulation ainsi qu'un marquage au sol sont mis en place afin de faciliter la distribution individuelle.

Article 7 : Abandons

Tout concurrent souhaitant abandonner devra obligatoirement se présenter à un signaleur ou à l'arrivée afin de remettre son dossard et sa puce.

Article 8 : Résultats

Ils seront disponibles sur internet : www.lestrotteursdupinail.com et runchrono.fr à l'issue de la course.

Article 9 : Récompenses

Sont récompensés :

- les 3 premiers du classement scratch femmes et hommes du 5 et 10 km
- les premiers de chaque catégorie

La remise des récompenses aura lieu à la salle festive à l'issue des deux courses.

Article 10 : Sécurité

En cas de mauvais temps, de catastrophe naturelle, d'arrêt préfectoral, de requête de l'autorité administrative ou toute autre condition ou motif indépendant de la volonté de l'organisateur, pouvant nuire à la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, ou d'annuler la manifestation sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement (sauf en cas d'annulation liée au Covid-19, l'organisateur remboursera l'inscription hors frais retenus par la plateforme d'inscription)

L'accompagnement sur la course n'est pas autorisé.

La sécurité est assurée par des signaleurs sur le parcours.

L'assistance médicale est assurée par un médecin et une équipe de secouristes.

L'organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement à tout moment en fonction des recommandations sanitaires et décisions des autorités locales et nationales.

Article 10 : Divers

Vestiaires/douches : salle du dojo (chemin de la Croix Bagot)

Parkings : salle du dojo (chemin de la Croix Bagot), espace Lotissement de la fontaine du gain, parking rue de Saintonge (Maison de santé), place du commerce, rue d'Aquitaine (CAJ). Suivre les fléchages en place.

Article 11 : Assurance

L'organisateur déclare avoir souscrit une assurance pour l'organisation de son événement chez MAIF Assurances.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Article 12 : Droit à l'image

Chaque participant s'engage à donner son accord pour être photographié(e) ou filmé(e) lors d'un reportage photo et/ou vidéo effectué le dimanche 21 novembre 2021 pour l'association Les Trotteurs du Pinail, et autorise l'utilisation et la diffusion de ces photographies ou vidéos pour l'ensemble des publications de l'association Les Trotteurs du Pinail pour une durée indéterminée.

NOTES :

Chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.

Il est recommandé aux participants de s'assurer régulièrement des informations relatives à la course sur laquelle ils sont inscrits sur www.lestrotteursdupinail.com